



**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	7
Présents	22	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 Juillet 2015, après convocation légale reçue le 2 Juillet 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Annie GARNERO),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande d'une aide financière dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (2015-2017) auprès du Conseil Régional PACA - Mise en place d'outils numériques favorisant le rayonnement économique et touristique de Beaulieu vers le territoire du Mont Ventoux

La Communauté de Communes s'est engagée auprès de la Région PACA dans le Contrat Régional d'Equilibre Territorial visant à définir une stratégie partagée de développement et d'aménagements durables reposant sur la rencontre entre les priorités régionales locales en vue d'établir un projet partagé. Le contrat a été approuvé en Conseil Communautaire le 23 juin 2015, et signé à la Région le 26 juin 2015 par l'ensemble des partenaires.

Le CRET est conclu pour une durée de 3 ans (2015-2017) et repose sur 4 axes stratégiques. L'un de ces axes stratégiques consiste à conforter les activités économiques et favoriser la création d'emplois.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

La Communauté de Communes entend solliciter au titre de cet axe stratégique une aide financière auprès de la Région PACA pour mettre en place des outils numériques favorisant le rayonnement économique et touristique de Beaulieu vers le territoire du Mont Ventoux.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 100 000 € H.T

VU la délibération N° DE/44/7.5/23.06.2015-5 autorisant la signature d'un Contrat Régional d'Equilibre Territorial avec la région PACA ;

Le Conseil Communautaire,

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, entendue,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le Président à solliciter l'aide de la Région PACA dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial à hauteur de 30 000 € (soit 30 %).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

